



Procès-verbal de la 4e assemblée régulière du COMITÉ DE PARENTS des Sommets

Tenue mercredi 25 janvier 2023, à 19 h
En virtuelle sur Zoom

PRÉSENCES : **ABSENCES :** **SUBSTITUT:** **S**

A : Arrivé D: Départ

<input type="checkbox"/>	Breault, Valéry	La Passerelle		<input type="checkbox"/>	Manseau, Dominic	La Passerelle	S
<input type="checkbox"/>	Boucher, Isabelle	La Tourelle		<input type="checkbox"/>	AUCUN	La Tourelle	S
<input type="checkbox"/>	Sirois, Julien	Masson		<input type="checkbox"/>	AUCUN	Masson	S
<input checked="" type="checkbox"/>	Perreault, Cassandra	ND de l'Assomption		<input type="checkbox"/>	Gallant, Mélanie	ND de l'Assomption	S
<input checked="" type="checkbox"/>	Beauchesne, Stéphane	Deux-Soleils		<input type="checkbox"/>	Ouellet, Noémie	Deux-Soleils	S
<input type="checkbox"/>	Gaudreau, Sophie	Dominique-Savio		<input type="checkbox"/>	Mathieu, Josyane	Dominique-Savio	S
<input type="checkbox"/>	Dewey, Justin	Jardin des Frontières		<input type="checkbox"/>	Moreau, Claudia	Jardin des Frontières	S
<input checked="" type="checkbox"/>	Michaud, Anne-Marie	Val de Grâce		<input type="checkbox"/>	Sabourin-Mallette, Lisabelle	Val de Grâce	S
<input checked="" type="checkbox"/>	Martineau, Joëlle	St-Barthélémy		<input type="checkbox"/>	Fortin, Claudia	St-Barthélémy	S
<input checked="" type="checkbox"/>	L. Beaudin, Alexandra	St-Pie-X		<input type="checkbox"/>	AUCUN	St-Pie-X	S
<input checked="" type="checkbox"/>	Lakhal, Rachid	La Chanterelle		<input checked="" type="checkbox"/>	Lambert, Stéphane	La Chanterelle	S
<input checked="" type="checkbox"/>	Malo, Alexandre	Plein-Coeur		<input type="checkbox"/>	Fontaine-Lasnier, Dominique	Plein-Coeur	S
<input checked="" type="checkbox"/>	Simon, Geneviève	ND de Bonsecours		<input type="checkbox"/>	Vigneault, Valéry	ND de Bonsecours	S
<input checked="" type="checkbox"/>	Laquerre, Lydia	ND de Montjoie		<input type="checkbox"/>	Turcotte, Nicolas	ND de Montjoie	S
<input type="checkbox"/>	St-Pierre Bibeau, Danyka	ND du Sourire		<input type="checkbox"/>	Jetté, Stéphanie	ND du Sourire	S
<input type="checkbox"/>	Bourque, Audrey	Saint-Gabriel		<input type="checkbox"/>	St-Amant, Anne	Saint-Gabriel	S
<input type="checkbox"/>	Vaillancourt-Denis, Katy	Saint-Philippe		<input type="checkbox"/>	AUCUN	Saint-Philippe	S
<input checked="" type="checkbox"/>	Morin, Karine	L'Escale		<input type="checkbox"/>	Roy, Elisa	L'Escale	S
<input checked="" type="checkbox"/>	Ovando, Lautaro	Tournesol		<input type="checkbox"/>	Millette, Jocelyn	Tournesol	S
<input checked="" type="checkbox"/>	Champagne, Benoit	La Ruche/EHDAA	/S	<input checked="" type="checkbox"/>	Lapierre, Louise	La Ruche	S
<input checked="" type="checkbox"/>	Bourassa, Dominic	L'Odyssée		<input type="checkbox"/>			
<input checked="" type="checkbox"/>	Lacroix, Caroline	EHDAA/L'Odyssée	/S	<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>			
<input checked="" type="checkbox"/>	Rodrigue, Lisa	DG CSSDS		<input type="checkbox"/>			
<input checked="" type="checkbox"/>	Dion, Serge	DGA CSSDS		<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Paré, Charlotte</i>	<i>Parent</i>	
<input checked="" type="checkbox"/>	Roy, Kevin	FCPQ		<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Payne, Corinne</i>	<i>FCPQ</i>	



Ordre du jour proposé;

Envoyé par courriel aux membres/substituts le 18 janvier 2023

Ordre du jour proposé:

1. Mot de bienvenue et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour (*pour décision*)
3. Présentation de la direction générale
4. Présentation de la Fédération des Comités de Parents du Québec (FCPQ)
5. Adoption du procès-verbal du 23 novembre 2022 et suivis (*pour décision*)
6. Suivi des travaux en sous-comités
 - 6.1. Recommandations sur la diffusion des plans d'intervention (*pour décision*)
 - 6.2. Création d'une politique de communication
 - 6.3. Recommandations sur le calendrier scolaire 2023-2024
 - 6.4. Frais chargé pour la surveillance du midi au secondaires
 - 6.5. Recommandations relativement aux VACS
7. Tour de table
8. Communication
 - 8.1. Correspondance et formations (*pour information*)
 - 8.2. FCPQ (*pour information*)
 - 8.3. EHDAA
9. Trésorerie
 - 9.1. Rapport
 - 9.2. Frais de la soirée (*pour décision*)
10. Divers
11. Date de la prochaine rencontre : 22 février 2023
12. Levée de l'assemblée

Alexandre Malo
Secrétaire
Comité de Parents des Sommets

1. Mot de bienvenue et vérification du quorum

Devant la possibilité d'une tempête de neige et de verglas, la rencontre se tient exclusivement en virtuelle sur Zoom.

M^{me} Geneviève Simon, présidente, accueille les membres et constate le quorum. Ouverture de l'assemblée à 19h08.

2. Adoption de l'ordre du jour (pour décision)

M^{me} Joëlle Martineau propose l'adoption de l'ordre du jour tel que proposé. M Rachid Lakhal appuie.

CP-2022-2023-20230125-001

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.
Proposé par M^{me} Joëlle Martineau. Appuyé par M Rachid Lakhal.

Adopté à l'unanimité.

3. Présentation de la direction générale (*pour information*)

M^{me} Lisa Rodrigue nous annonce que les nouveaux contrats de transports ont été signés. On note qu'il n'y a pas eu de bris de service durant l'année scolaire malgré le fait que le tout n'était toujours pas signé en cette nouvelle année.

M^{me} Lisa Rodrigue a vécu sa première tempête de neige au CSSDS et comprend bien la réalité de notre très large territoire avec ses multiples microclimats. La surveillance de la situation n'est une simple.

M. Dion nous fait part qu'il apprécie beaucoup les avis que nous émettons au sujet du calendrier scolaire pour les années suivantes. Les avis du CP sont toujours présentés d'office à toutes les parties lors de l'élaboration. Il est d'avis que l'opinion du CP est importante. Il est certes trop tard pour émettre un avis pour le calendrier 2023-2024, mais il serait opportun d'ici la fin de l'année scolaire d'émettre un avis pour le calendrier scolaire 2024-2025. Notre sous-comité à ce sujet doit être relancé.

M. Dion nous annonce qu'un sous-comité sur les frais chargés aux parents pour la surveillance du dîner se rencontrera le 8 février 2023.



4. Présentation de la Fédération des Comités de Parents du Québec (FCPQ)

À la suite d'une invitation du CP, M Kevin Roy, ainsi que M^{me} Corinne Payne, respectivement président et directrice générale de la FCPQ (<https://www.fcpq.qc.ca/>) sont venu nous présenter la fédération dont nous somme membre. Il est toujours intéressant de présenter la fédération qui nous représente à tous les nouveaux membres et aussi faire un rappel de toutes les services offerts.

5. Adoption du procès-verbal du 23 novembre 2022 et suivis

M Lautaro Ovando propose l'adoption du procès-verbal du 23 novembre 2022 tel que présenté. M^{me} Louise Lapierre appuie.

CP-2022-2023-20230125-002

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 23 novembre 2022 tel que présenté.
Proposé par M Lautaro Ovando. Appuyé par M^{me} Louise Lapierre.

Adopté à l'unanimité.

M^{me} Geneviève Simon fait les suivis nécessaires. On remarque que plusieurs sous-comités on de la difficulté à trouver une date qui convient à tous ceux qui veut y participer. M Stéphane Beachesne se propose afin de donner une nouvelle forme plus simple au registre des décisions.

6. Suivi des travaux en sous-comités

6.1. Recommandations sur la diffusion des plans d'intervention

Le sous-comité responsable de d'écrire une recommandation sur la diffusion des plans d'intervention présente le résultats des discussions de groupe. La proposition se trouve en annexe au PV à la page 9.

M Lautaro Ovando propose la modification suivante qui est appuyé par M^{me} Lydia Laquerre :

Le CP recommande **fortement** l'élaboration d'un processus uniforme au sein du CSSDS, **en concertation avec le CP**, pour la diffusion des informations importantes et pertinentes de tous les plans d'interventions.

CP-2022-2023-20230125-003

Il est résolu de modifier la recommandation ainsi :

Le CP recommande **fortement** l'élaboration d'un processus uniforme au sein du CSSDS, **en concertation avec le CP**, pour la diffusion des informations importantes et pertinentes de tous les plans d'interventions.

Proposé par M Lautaro Ovando. Appuyé par M^{me} Lydia Laquerre.

Adopté à l'unanimité.

CP-2022-2023-20230125-004

Il est résolu d'adopter la recommandation sur la diffusion des plans d'intervention proposé avec les amendements adoptés. Voir en annexe page 10 pour la version adoptée.

Proposé par M^{me} Caroline Lacroix. Appuyé M Benoît Champagne.

Adopté à l'unanimité.

6.2. Création d'une politique de communication

Le sous-comité n'a pas reçu de candidature afin de pouvoir démarrer les travaux. M^{me} Louise Lapierre offre son aide pour l'élaboration de la politique. M. Lautaro Ovando devrait inviter les membres à se rencontrer.

6.3. Recommandations sur le calendrier scolaire 2023-2024

Le sous-comité créé au début de l'année scolaire n'a pu se rencontrer depuis que nous avons reçu la première ébauche de M Serge Dion. Considérant les énoncés de M Serge Dion, il serait pertinent que le sous-comité se rencontre afin d'étayer ses recommandations pour le calendrier scolaire 2024-2025 avant la fin des cours.

6.4. Frais chargé pour la surveillance du midi au secondaires

Tel que présenté par M Serge Dion, la rencontre du sous-comité devrait avoir lieu le 8 février 2023.

6.5. Recommandations relativement aux VACS

Le sous-comité n'a pas réussi à trouver de date pour se rencontrer avant cette assemblée régulière. M^{me} Geneviève Simon devrait relancer les membres du sous-comité pour prévoir la date de la première rencontre.

7. Tour de table

M^{me} Geneviève Simon nous informe d'une pratique de levée de fond permettant un meilleur rendement. Elle propose aux personnes voulant donner aux levés de fond d'envoyer directement un chèque à l'école et d'ensuite réclamer un reçu de don de charité. M Dominic Bourassa nous propose une expérience dans le même ordre d'idée. Les entreprises voulant offrir des produits agricoles admissible à prix réduits devrait plutôt en faire complètement don et ensuite d'en réclamer une déduction d'impôt allant jusqu'à 50%. L'école vend donc un produit et fait 100% de profit sur le prix demandé.

M Benoît Champagne nous informe que l'école de La Ruche se penche sur la formation d'un comité sur le projet éducatif.

Les attentes vis-à-vis la présentation du budget dans les écoles diffèrent d'une place à l'autre. Il n'y a pas de formule standard. Des parents posent plusieurs questions quant au retour des taxes sur les dépenses dans le fonds 5.

8. Communication

8.1. Correspondance et formations

Ajout de quatre formations offertes aux parents :

- La co-parentalité et l'école par la FCPQ
1er février 2023 à 18h30
- Plan d'intervention et CCSEHDAA par la FCPQ
14 mars 2023 à 18h30
- Traitement des plaintes et protecteur de l'élève par la FCPQ
21 mars 2023 à 18h30
- Budget et facture-école par la FCPQ
28 mars 2023 à 18h30

8.2. FCPQ

M Alexandre Malo

1. Demande aux délégués de bien remplir un sondage de la FCPQ en lien avec la nouvelle gouvernance scolaire.
2. Informe de la date du prochain conseil générale, soit le 4 février 2023
3. Informe sur une journée de mobilisation de la FCPQ le 25 mars 2023 à Sherbrooke où il y aura des activités décharges sur des sujets très intéressants liés au monde de l'éducation.

M Benoît Champagne nous présente un vidéo sur la deuxième édition de la semaine nationale de l'engagement parental : https://www.youtube.com/watch?v=I-oZ_0Mqt8o
Il serait très intéressant que tous les délégués en fassent la promotion dans leur CÉ et que plusieurs écoles du CSSDS aient des propositions en ce sens.

8.3. EHDAA

La prochaine rencontre sera le 13 février.

9. Trésorerie

9.1. Rapport

M Benoît Champagne nous présente les frais déboursés pour la dernière assemblée régulière du CP.

9.2. Frais de la soirée (*pour décision*)

Aucun frais pour la soirée n'a été soumise.

10. Date de la prochaine rencontre: 22 février 2023

M^{me} Geneviève Simon informe les membres que la prochaine rencontre aura lieu le 22 février 2023, à 19h, en mode hybride. Un courriel de convocation informera les délégués et demandera de confirmer le mode de présence en plus de celle-ci. Elle nous informe aussi que ce sera M Dominic Bourassa qui présidera la rencontre.

11. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, il proposé par M^{me} Joëlle Martineau de lever l'assemblée à 21h49. M Benoît Champagne appuie.

CP-2022-2023-20230125-005

Il est résolu que le comité de parents lève la séance à 21h49.
Proposé par M^{me} Joëlle Martineau. Appuyé par M^{me} Benoît Champagne.

Adopté à l'unanimité.

Geneviève Simon
Présidente

Magog, le 25 janvier 2023

À l'attention de
Mme Lisa Rodrigue, DG CSSDS
M Serge Dion, DSE CSSDS
Mme Josée Banville, Directrice des services adaptés
Me Lyne Beauchamp, Secrétaire générale CSSDS
Ainsi qu'à tous les membres du CA

Résolution concernant la diffusion de plans d'intervention (PI)

Voici une nouvelle résolution qui fait suite à celle qui avait été adoptée lors de la 4^{ème} rencontre régulière du Comité de Parents (CP) des Sommets à laquelle il y avait 21 délégués de présents. Cette précédente résolution avait aussi été soumise à l'attention de la direction générale, la direction des services éducatifs, la direction des services adaptés, le secrétariat général ainsi qu'à tous les membres du conseil d'administration du Centre de Services Scolaire des Sommets (CSSDS).

CONSIDÉRANT le document "Cadre de référence pour l'établissement des plans d'intervention" du ministère de l'éducation à la page 27, 29 et 31ⁱ.

CONSIDÉRANT le document "Politique de la Commission scolaire des Sommets sur les normes d'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux Élèves Handicapés ou en Difficulté d'Adaptation ou d'Apprentissage au secteur des jeunes (EHDA)." à la page 9 et 12ⁱⁱ

CONSIDÉRANT les articles 36 et 75.3 de la "Loi sur l'Instruction Publique"ⁱⁱⁱ.

CONSIDÉRANT que certaines informations dont nous disposons sur les pratiques actuelles démontrent des manquements à ces énoncés;

CONSIDÉRANT que tous les employés du CSSDS sont tenus au secret professionnel et ce même s'ils n'appartiennent pas à un ordre professionnel;

CONSIDÉRANT que certains employés du CSSDS n'ont pas accès au PI et que cela peut mettre l'intégrité d'autres élèves en danger;

CONSIDÉRANT que certains employés du CSSDS n'ont pas accès au PI et que cette pratique peut mettre en danger la réussite du dit plan, l'intégration et la réussite de l'élève;

Le CP des Sommets recommande l'élaboration d'un processus uniforme au sein du CSSDS pour la diffusion des informations importantes et pertinentes de tous les plans d'interventions. Ceci a pour but d'assurer la réussite des élèves ainsi que la sécurité et l'intégrité de tous, tant les élèves que les membres du personnel. Il nous semble très importants que tous les intervenants qui gravitent et/ou ont à intervenir auprès des élèves reçoivent les formations requises et possèdent ainsi les compétences nécessaires.



Magog, le 25 janvier 2023

À l'attention de
Mme Lisa Rodrigue, DG CSSDS
M Serge Dion, DSE CSSDS
Mme Josée Banville, Directrice des services adaptés
Me Lyne Beauchamp, Secrétaire générale CSSDS
Ainsi qu'à tous les membres du CA

Résolution concernant la diffusion de plans d'intervention (PI)

Voici une nouvelle résolution qui fait suite à celle qui avait été adopté lors de la 4ème rencontre régulière du Comité de Parents (CP) des Sommets (2020-2021) à laquelle il y avait 21 délégués de présents. Cette précédente résolution avait aussi été soumise à l'attention de la direction générale, la direction des services éducatifs, la direction des services adaptés, le secrétariat général ainsi qu'à tous les membres du conseil d'administration du Centre de Services Scolaire des Sommets (CSSDS).

CONSIDÉRANT le document "Cadre de référence pour l'établissement des plans d'intervention" du ministère de l'éducation à la page 27, 29 et 31 ⁱ.

CONSIDÉRANT le document "Politique de la Commission scolaire des Sommets sur les normes d'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux Élèves Handicapés ou en Difficulté d'Adaptation ou d'Apprentissage au secteur des jeunes (EHDA)." à la page 9 et 12 ⁱⁱ

CONSIDÉRANT les articles 36 et 75.3 de la "Loi sur l'Instruction Publique" ⁱⁱⁱ.

CONSIDÉRANT que certaines informations dont nous disposons sur les pratiques actuelles démontrent des manquements à ces énoncés;

CONSIDÉRANT que tous les employés du CSSDS sont tenus au secret professionnel et ce même s'ils n'appartiennent pas à un ordre professionnel;

CONSIDÉRANT que certains employés du CSSDS n'ont pas accès au PI et que cela peut mettre l'intégrité d'autres élèves en danger;

CONSIDÉRANT que certains employés du CSSDS n'ont pas accès au PI et que cette pratique peut mettre en danger la réussite du dit plan, l'intégration et la réussite de l'élève;

Le CP recommande fortement l'élaboration d'un processus uniforme au sein du CSSDS, en concertation avec le CP, pour la diffusion des informations importantes et pertinentes de tous les plans d'interventions. Ceci a pour but d'assurer la réussite des élèves ainsi que la sécurité et l'intégrité de tous, tant les élèves que les membres du personnel. Il nous semble très importants que tous les intervenants qui gravitent et/ou ont à intervenir auprès des élèves reçoivent les formations requises et possèdent ainsi les compétences nécessaires.

ⁱ http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/19-7053.pdf

Page 27 - Les autres membres du personnel, qu'il s'agisse des professionnels de l'école ou du personnel de soutien, qui travaillent auprès de l'élève ou de ses parents, ou encore des personnes des autres réseaux de services, ont un rôle complémentaire à jouer. Ce rôle ne doit en aucun cas être perçu comme accessoire, mais au contraire être reconnu comme nécessaire dans plusieurs situations. En effet, ces personnes peuvent apporter un éclairage différent, parce que souvent, à cause de leur formation et de la nature de leur tâche dans l'école ou à l'extérieur, elles ont un certain recul ainsi qu'une panoplie d'outils qui peuvent être utiles dans la résolution des problèmes rencontrés

Page 29 - Les autres membres du personnel, qu'il s'agisse des professionnels de l'école ou du personnel de soutien, qui travaillent auprès de l'élève ou de ses parents, ou encore des personnes des autres réseaux de services, ont un rôle complémentaire à jouer. Ce rôle ne doit en aucun cas être perçu comme accessoire, mais au contraire être reconnu comme nécessaire dans plusieurs situations. En effet, ces personnes peuvent apporter un éclairage différent, parce que souvent, à cause de leur formation et de la nature de leur tâche dans l'école ou à l'extérieur, elles ont un certain recul ainsi qu'une panoplie d'outils qui peuvent être utiles dans la résolution des problèmes rencontrés.

Page 31 - Le directeur est le premier responsable de la mise en œuvre des plans d'intervention dans son école. Sa vision, son engagement ainsi que ses convictions à l'égard de cette démarche se refléteront sur les pratiques de son milieu. Plus la démarche sera basée sur l'aide à apporter à l'élève, moins elle s'éloignera de son but premier. Au-delà des obligations administratives, cette démarche visera d'abord à faciliter la réussite de l'élève par un accompagnement particulier.

ⁱⁱ https://fichiers.cssds.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2017/04/206-Normes_Organisation_EHDAA.pdf

Page 9 –

Porter attention à la solution des élèves à risque, notamment ceux qui ont une difficulté d'apprentissage ou relative au comportement et déterminer des pistes d'intervention permettant de mieux répondre à leurs besoins

Se donner des moyens d'évaluer la réussite éducative des élèves sur les plans de l'instruction, de la socialisation et de la qualification, d'évaluer la qualité des services et de rendre compte des résultats

Effectuer une répartition équitable des ressources humaines, financières et matérielles pour la mise en place des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. La commission scolaire organise et adapte ses services éducatifs en tenant compte de l'ensemble des besoins de toutes ses clientèles

Page 12 -

Une organisation centrée sur l'évaluation individuelle des besoins de l'élève

L'organisation des services doit se faire dans le meilleur intérêt des élèves. Leurs besoins individuels doivent être connus de tous les intervenants notamment au niveau de l'école. Il importe donc que dans l'exercice de ses fonctions, notamment celles concernant le projet éducatif et la politique d'encadrement, le conseil d'établissement soit bien sensibilisé à la réalité des élèves handicapés ou bien en difficulté et à leurs besoins

ⁱⁱⁱ <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/i-13.3>

Article 36 - a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire

Article 75.3 - Tout membre du personnel d'une école doit collaborer à la mise en œuvre du plan de lutte contre l'intimidation et la violence et veiller à ce qu'aucun élève de l'école à laquelle il est affecté ne soit victime d'intimidation ou de la violence;